



DELIBERATION N° 03/2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Séance du 16 mars 2022

Compte-rendu du conseil d'administration extraordinaire du 26 janvier 2022

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration adopte le compte-rendu de la séance plénière du Conseil d'administration extraordinaire du 26 janvier 2022

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre:/

Abstention:/

Fait à Paris, le 16 mars 2022,

Le président du conseil d'administration de l'AEFE

Bruno FOUCHER